



FORMATION POST PERMIS

La formation complémentaire est destinée à renforcer les compétences acquises par les conducteurs, repose sur une démarche volontaire et entraîne une réduction de la période probatoire

L'objectif est de :

- susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent de l'expérience.

Prérequis :

- les usagers ne doivent avoir commis - durant la période probatoire - aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.
- La formation doit avoir été suivie entre le sixième et le douzième mois après l'obtention d'un premier permis de conduire.
- la formation s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B).

Durée de la formation : 7 heures

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences entre les conducteurs d'une même génération.

Un enseignant de la conduite préalablement formé à ce sujet sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

I. - Savoirs et savoir-faire transversaux pour l'ensemble de la formation complémentaire :

- Connaître les caractéristiques de l'accidentalité des conducteurs novices ;
- Connaître les difficultés inhérentes aux conducteurs novices ;
- Connaître les caractéristiques d'efficacité d'une formation post permis notamment au regard des études et recherches réalisées sur le sujet et des expériences nationales et internationales ;
- Connaître les éléments de base de la psychologie de publics cible ;
- Connaître les différentes techniques d'animation ;
- Connaître des techniques de gestion de groupe ;
- Connaître les techniques d'écoute active : poser des questions pour faciliter la prise de parole, reformuler pour faciliter l'expression ;
- Maîtriser les principales techniques de communication ;
- Gérer la dynamique d'un groupe restreint dans le cadre d'une formation volontaire et non validant ;
- Maîtriser l'organisation et la mise en œuvre des séquences pédagogiques ;
- Maîtriser l'utilisation des outils spécifiques pour l'animation des séquences de la formation complémentaire ;
- Savoir communiquer efficacement dans le cadre d'une relation formative ;
- Savoir favoriser l'échange entre apprenants et le réguler ;



- Savoir instaurer un climat de confiance ;
- Savoir amener les participants à analyser leurs pratiques d'usagers de la route ;
- Connaître les principes généraux du développement durable et les nouvelles formes de mobilité ;
- Connaître les modes alternatifs de transport disponibles dans la ville et dans le département où se déroule la formation.

II. - Savoirs et savoir-faire spécifiques à l'animation de chacune des séquences de la formation complémentaire :

II-1. - Préparer sa formation

- Savoir analyser un questionnaire d'autoévaluation ;
- Savoir déterminer/repérer les tendances du groupe et les profils des participants.

II-2. - Animer les séquences

1. Construction du groupe

L'ouverture de la formation permet à l'enseignant de poser :

- le cadre réglementaire du stage ;
- les règles de comportement ;
- l'objectif de la formation ;
- les caractéristiques de l'accidentalité des novices.

Elle permet également de procéder à la présentation des élèves par des techniques dynamiques (poser des questions et fixer des durées de prise de parole, etc.)

2. Autoévaluation des élèves

- Savoir repérer les attitudes qui ferment à l'écoute de l'autre, développer les attitudes d'ouverture - Savoir identifier les besoins des participants - Savoir adapter les besoins des participants au regard du fonctionnement du groupe.

3. Perception des risques

- Connaître les enjeux de la perception des risques pour les conducteurs novices ;
- Savoir utiliser les outils permettant de travailler les questions relatives à la perception des risques - Savoir animer une séquence sur cette problématique.

4. Situations complexes

- Connaître les difficultés de conduite inhérentes aux conducteurs novices et les possibilités d'y apporter une réponse ;
- Savoir détecter les caractéristiques majoritairement représentées dans le groupe pour retenir les thèmes, les exercices et outils à utiliser ;
- Savoir utiliser de façon efficace les outils d'autoévaluation permettant aux élèves de prendre conscience de leurs limites dans l'analyse des situations ;
- Le cas échéant, savoir mener une séquence avec l'utilisation d'un simulateur de conduite en alternant les phases d'usage du simulateur, d'observation et de discussion suivant ces exercices.



5. Autoévaluation de la mobilité

- Savoir utiliser le questionnaire d'autoévaluation pour amener les élèves à connaître leurs propres capacités et leurs limites et les prendre en compte ;
- Faire prendre conscience aux élèves des motifs qui influencent leurs choix de mobilité ;
- Faire prendre conscience aux élèves des possibilités de mobilités alternatives (collectives, non-motorisées, etc.).

6. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes

- Être capable d'utiliser des situations type pour animer cette séquence ;
- Amener les élèves à réfléchir sur les conséquences générées par leurs propres décisions ;
- Amener les élèves à réfléchir sur des stratégies permettant de résister aux influences.

I. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

II. EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE

- Avoir suivi dans son intégralité la formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé afin de mesurer la satisfaction globale des élèves notamment sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés... et également de pouvoir améliorer la formation

III. SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation.

Cette attestation sera transmise par l'auto-école auprès de l'ANTS pour l'enregistrement et, si les conditions d'éligibilité sont remplies, réduction de la période probatoire.